

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 41 (1912)

Heft: 20

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Le doyen du corps enseignant fribourgeois, M. Marcellin Vesin, instituteur à Bulle, vient de prendre sa retraite après une longue carrière de quarante-six ans, dont plus de trente passés dans le chef-lieu de la Gruyère.

Ce fait ne saurait être passé sous silence. M. Vesin avait débuté à Villarimboud, puis il vint à Sales et enfin à Bulle. Dans ces différents postes, il mérita pleinement la confiance de ses supérieurs. Durant près d'un demi-siècle, il sut évoluer et toujours se rallier aux méthodes nouvelles qui surgirent. Il était par excellence l'homme d'école, cherchant avant tout l'éducation et la formation du cœur de ses élèves. Comme collègue, il était d'un caractère enjoué, courtois et charmant. Un jugement sûr et une longue expérience dans les questions scolaires faisaient de lui un guide sûr et un ami dévoué. Aussi, son départ sera vivement regretté dans le corps enseignant.

La ville de Bulle a voulu témoigner toute sa reconnaissance à ce vaillant maître. Elle lui a d'abord accordé la bourgeoisie d'honneur; puis, dans une charmante soirée, les paroles les plus aimables et les souhaits les plus sincères furent prononcés. MM. le Dr Alex, curé de Bulle et président de la commission d'école; Currat, inspecteur scolaire; le Dr Savoy, préfet de la Gruyère; Glasson, syndic; Despond, Blanc, Morard et Remy, conseillers communaux; Verdon, instituteur, relevèrent excellemment les nombreux mérites de M. Vesin. Celui-ci eut pour tous des paroles émues et reconnaissantes.

Les vœux de chacun accompagnaient cet instituteur si dévoué et si digne dans un repos bien mérité et une longue et heureuse retraite. *Ad multos annos.*

F. RUFFIEUX.

Tessin. — La nouvelle loi tessinoise sur l'enseignement professionnel est entrée en vigueur. Elle a considéré comme démissionnaire tout le personnel enseignant secondaire, quitte à le renommer ensuite. Parmi les maîtres nommés ou confirmés, en remarque deux Grisons, deux Neuchâtelois, un Vaudois, trois Genevois, un Thurgovien, un Bernois et un Saint-Gallois. Outre ces onze professeurs confédérés, dont six de la Suisse française, il y a une trentaine d'insti-

tuteurs italiens dans les écoles primaires, et une vingtaine de professeurs d'Italie dans l'enseignement secondaire. Au lycée, il y a six professeurs italiens. L'histoire suisse est enseignée par un Piémontais. Cette statistique est éloquente ; elle prouve que le recrutement du personnel enseignant est extrêmement difficile, que le canton n'est actuellement pas en mesure d'y suffire, et que l'invasion italienne est un péril national.

Belgique. — Le 2^{me} Congrès international de l'enseignement ménager aura lieu à Gand en 1913 et commencera le 15 juin pour se terminer le 17. Il est organisé avec la collaboration de l'Office international de l'Enseignement ménager de Fribourg, et de la Commission internationale de l'Éducation familiale, présidée par M^{me} Lucie Félix Faure-Goyau.

Un comité international de patronage du Congrès a été constitué. En beaucoup de contrées et dans chaque province belge, des comités de propagande sont en activité. Les adhésions (10 fr.) peuvent être adressées à M^{me} Le Jeune, d'Allegeershecke, 16, rue des Palais, Bruxelles. Les démonstrations d'économie domestique au « Palais de la Femme » et au « Village Moderne » de l'Exposition de Gand donneront un attrait particulier à ce Congrès, au sujet duquel les intéressés seront tenus au courant par la *Revue de l'Éducation Familiale* et par le *Bulletin international de l'Enseignement ménager* dont le premier numéro est sous presse et ne va pas tarder à paraître.

— Le bureau international de documentation éducative, dont la direction générale est à Ostende, rue de la Liberté, 18. est une société d'éducateurs des divers pays, réunis en vue de resserrer les liens entre tous ceux qui s'intéressent à l'éducation, de centraliser les faits et documents de l'éducation, de coopérer à la divulgation des connaissances relatives à l'éducation, d'édifier un échange d'informations au sujet des études spéciales des membres et de publier des aperçus sur les initiatives et les entreprises relatives à l'éducation et l'enseignement.

Pour réaliser ses buts multiples, le Bureau publie, en dehors de toute préoccupation commerciale quelconque : 1^o la revue mensuelle, internationale et polyglotte *Minerva*. Elle donne des articles et communiqués. En général, les articles sont rédigés dans la langue des pays pour lesquels ils offrent le plus d'intérêt, les communications générales en français ; 2^o une correspondance mensuelle, intercalée dans chaque numéro de la revue et servant aux communications de la

Direction générale, des comités et des présidents régionaux aux membres, ainsi que des membres entre eux : 3^o une bibliothèque internationale d'éducation, dans laquelle sont publiés des ouvrages d'éducation en diverses langues.

La cotisation de membre affilié est de 5 fr. et donne droit au service de la revue, de la correspondance et du service de renseignements. Ceux qui désirent soutenir plus efficacement l'organisme peuvent se faire inscrire comme membres fondateurs (cotisation, 20 fr.) ou comme membres protecteurs (cotisation, 10 fr.). Les membres fondateurs et protecteurs, dont les noms sont publiés dans la revue, reçoivent toutes les publications de l'organisme. Les membres fondateurs constituent le comité international de patronage, dans lequel sont choisis les membres des divers comités. La Direction générale, de concert avec le comité international de patronage, peut décider de servir à titre gracieux à tous les membres quelques-uns des ouvrages à publier dans la bibliothèque internationale. Les ressources de l'organisme sont exclusivement et intégralement consacrées à son extension et à la réalisation de son but.

Allemagne. — L'Association des instituteurs catholiques de l'empire d'Allemagne publie son treizième annuaire. Il nous apprend que, en 1912, le nombre des instituteurs organisés était de 21,398, répartis en 670 associations locales. En Bavière, dans le Palatinat, le nombre des instituteurs adhérents à l'association catholique est seulement de 346; dans le Palatinat de 490. Cela s'explique par le fait qu'en Bavière l'organisation catholique des instituteurs a été dénoncée par une organisation « neutre »... au début, et devenue ouvertement libérale et anticléricale. Mais les instituteurs catholiques organisés par elle, ne voulant pas perdre les avantages qu'ils y trouvent, ne se décident pas à en sortir. L'organisation en question ne comprend pas les associations analogues de Saxe (384), de Wurtemberg (1347) et de Hesse (1264). Le total des instituteurs organisés par les catholiques est de 24,295 dans tout l'empire.

France. — Le Conseil des ministres a approuvé les projets scolaires qui lui ont été présentés. Les dispositions d'un de ces projets auront les conséquences suivantes au point de vue des traitements des instituteurs : stagiaires, 1,200 francs, au lieu de 1,100; 4^{me} classe, 1,500; 3^{me}, 1,800; 2^{me}, 2,000; 1^{re}, 2,200; hors classe, 2,500. Pour les institutrices, les chiffres sont les mêmes pour les stagiaires, puis : 4^{me} classe, 1,400;

3^{me}, 1,600; 2^{me}, 1,800; 1^{re}, 2,000; hors classe, 2,300. De plus, les institutrices veuves, divorcées ou séparées de corps, ayant charge d'enfants, recevront des émoluments égaux à ceux des instituteurs de la même classe qu'elles.

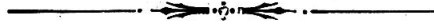
Il est créé un titre de capacité unique pour l'enseignement primaire, au lieu des deux brevets actuels, et on prévoit la réorganisation du régime des écoles normales primaires, en vue d'assurer la préparation professionnelle des futurs instituteurs et institutrices.

Les Conseils départementaux comprendront neuf représentants de l'enseignement primaire, au lieu de cinq. En outre, on donne entrée au Conseil à trois pères de famille dont les enfants fréquentent une école primaire publique, élémentaire ou supérieure, du département, et qui ne sont investis d'aucun mandat électif. Ces trois pères de famille seraient nommés par le Conseil départemental d'après une liste de présentation dressée par l'inspecteur d'académie. Par contre, le représentant spécial pour les instituteurs congréganistes est supprimé — naturellement — et le nombre des représentants de l'enseignement privé laïque, à adjoindre au Conseil pour les affaires intéressant ledit enseignement, est porté à deux.

Le Conseil verra ses attributions étendues. Il dressera notamment les listes d'aptitude aux emplois d'adjoints et de directeurs d'écoles. Il aura, de plus, la haute main sur le choix des livres de classe. Mais le projet enlève au Conseil départemental la compétence en matière disciplinaire et crée un Conseil de discipline, où ne figureront que des membres de l'enseignement faisant déjà partie du Conseil départemental. Enfin, le projet institue, en dehors de la révocation, trois degrés de peines disciplinaires : la réprimande, le déplacement d'office, la radiation du tableau d'avancement.

Chili. — Les catholiques chiliens s'occupent beaucoup de la question scolaire. Les écoles se multiplient; beaucoup d'entre elles sont régies par les Salésiens. Les membres catholiques du Parlement s'intéressent à faire garantir les droits scolaires de leurs compagnons de foi, droits combattus au Chili comme ailleurs par la secte. L'organisation ouvrière et agricole se poursuit avec des progrès consolants. A noter, parmi ces organisations, les « Centres ouvriers », les banques pour les agriculteurs, les mutualités ouvrières, etc. Une autre œuvre très en progrès, c'est celle des patronages. A Santiago, il y a 20 patronages, qui réunissent 20,000

enfants ; ils y reçoivent une instruction chrétienne et professionnelle. Enfin, des Sociétés ont été créées pour la protection de la femme et des enfants abandonnés.



MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

ACQUISITIONS RÉCENTES

Chaque objet et ouvrage annoncés peuvent être demandés en prêt, dès ce jour. Pour obtenir les ouvrages, il suffit d'indiquer les numéros placés à la suite du titre de l'ouvrage.



Piasecki, Dr Eug. — Les écoles polonaises et leurs conditions hygiéniques, 1910. X 63.

Bourzin H., Croiset A., etc... — L'enseignement du français, 1911. Paris, Alcan. X 62.

Böttcher H. — Zeichen-Schreib-Lese-Fibll. Ein neuer Weg für den ersten Unterricht im Lesen und Schreiben, 1909. Berlin, Gahl. X 61.

Genoud Léon. — L'enseignement professionnel. Rapport 1900. X 60.

Ligue internationale de l'Education familiale. Conseils aux parents et aux maîtres. Notions de pédagogie familiale, 1910. Bruxelles, Education familiale. X 59.

Spiller Gustav. — Papers and moral education communicate to the first international moral education Congress held at the University of London, sept. 1908-1909. X 58.

Koche elektrisch. Kein Rauch, kein Russ. Munich, Amper-Werke. X 57.

Simon, abbé. — L'œuvre de l'Education familiale. Rapport Bruxelles, 1909. Bruxelles, Gœmære. X 56.



Dépôt du matériel scolaire. Section A.



Le corps enseignant est avisé que le Dépôt du matériel sera à même de fournir le nouveau livre de lecture du degré supérieur à partir du **17 décembre** courant. Les instituteurs et institutrices sont donc priés de renouveler leurs commandes concernant ce manuel. Ce classique étant considérablement augmenté, le prix en a été porté à **2 fr. 25 cent.** l'exemplaire.

